

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de : Canada SIMDUT 2015 qui comprend la Loi sur les Produits Dangereux (LPD) modifiée et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD)

Date d'émission21-mars-2024Date de révision21-mars-2024Numéro de révision1

## 1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit FBN Glufosinate 150 SN Herbicide and Crop Desiccant

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit PMRA Reg. No.: 34718

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière

d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide

Restrictions d'utilisation Utiliser uniquement comme indiqué sur l'étiquette du produit

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fournisseur

Farmer's Business Network Canada, Inc. PO Box 5607 High River, Alberta Canada T1V 1M7 1-844-200-FARM (3276)

Courriel regulatory@farmersbusinessnetwork.com

Numéro de téléphone à composer en

cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas

d'urgence

Pour obtenir une aide médicale d'urgence (humaine ou animale), communiquez avec Rocky

Mountain Poison Control au 866 767-5040

Pour une aide d'urgence chimique (déversement, fuite, incendie ou accident),

communiquez avec CHEMTREC au 800 424-9300 (Amérique du Nord) ou au 703 527-3887

(International)

# 2. Identification des dangers

## Classification

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2

## Éléments d'étiquetage

## **Danger**

## Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée

Provoque des lésions oculaires graves

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



## Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas respirer les vapeurs ou la bruine

## Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

#### Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

## Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

#### Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

# Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée

## Autres renseignements

Peut être nocif par contact cutané.

# 3. Composition/information sur les ingrédients

## <u>Substance</u>

Non applicable.

## <u>Mélange</u>

Nom chimique	No. CAS	% en poids		Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alphasulfoomégahydroxy-, éthers de C12-14-alkyle, sels de sodium	68891-38-3	15 - < 25	-	
Glufosinate-ammonium	77182-82-2	10 - 20	-	
Éther monométhylique de propylèneglycol	107-98-2	1 - 5	-	

Date de révision: 21-mars-2024

# 4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux Une consultation médicale immédiate est requise. Présenter cette fiche signalétique au

médecin traitant.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes

apparaissent.

Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement avec une grande quantité Contact avec les yeux

> d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée.

Date de révision: 21-mars-2024

Contact avec la peau Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.

Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Ingestion

NE PAS faire vomir. Appeler un médecin.

Équipement de protection Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des vêtements de

individuelle pour les intervenants en protection individuelle (voir la section 8).

premiers soins

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

**Symptômes** Sensation de brûlure.

Effets d'une exposition Peut causer des effets néfastes sur le système reproducteur, comme des anomalies

> congénitales, des fausses couches ou la stérilité. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Consulter la

section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à Agents extincteurs appropriés

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Dangers particuliers associés au

produit chimique

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc Sensibilité à la décharge Aucun. Aucun.

électrostatique

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention et précautions spéciales pour les complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

pompiers

# 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles** Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection

individuelle requis. S'assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs ou la

Date de révision: 21-mars-2024

bruine.

Autres renseignements Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute

sécurité.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des

contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond.

Prévention des dangers secondaires Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur

l'environnement.

# 7. Manutention et stockage

## Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas respirer les vapeurs ou la

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Garder sous clef.

Conserver hors de la portée des enfants.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

# Limites d'exposition

Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Éther monométhylique de	TWA: 100 ppm	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm	TWA: 100 ppm
propylèneglycol	TWA: 369 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 100 ppm	STEL: 100 ppm	TWA: 369 mg/m <sup>3</sup>
107-98-2	STEL: 150 ppm			STEL: 150 ppm
	STEL: 553 mg/m <sup>3</sup>			STEL: 553 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrad	Nouvelle-Écosse
			or	
Éther monométhylique de	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm
propylèneglycol	STEL: 100 ppm	STEL: 100 ppm	STEL: 100 ppm	STEL: 100 ppm

Nom chimique Nunavut Île-du-Prince-Édouard Sa	skatchewan Yukon
---	------------------

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Éther monométhylique de propylèneglycol	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 50 ppm STEL: 100 ppm	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 360 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 450 mg/m <sup>3</sup>

## Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches

Douches oculaires Systèmes de ventilation.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection à fermeture étanche.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtement à manches longues.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En

cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une

évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Considérations générales sur

l'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler

Date de révision: 21-mars-2024

le produit.

# 9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Bleu, liquide transparent

**État physique** Liquide Couleur Bleu

**Odeur** Non caractéristique

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u> <u>Remarques • Méthode</u>

**pH** 7.85

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible

congélation

Point initial d'ébullition et plage

Aucune donnée disponible

d'ébullition

Point d'éclair > 100 °C / > 212.0 °F

Taux d'évaporationAucune donnée disponibleInflammabilitéAucune donnée disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible

ou d'explosivité

Limite inférieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible

ou d'explosivité

Pression de vapeurAucune donnée disponibleDensité de vapeur relativeAucune donnée disponible

Densité relative Aucune donnée disponible Densité relative 1.0681 g/mL

Solubilité dans l'eau Aucune donnée disponible

Solubilité dans d'autres solvants

Coefficient de partage

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation Température de décomposition

Viscosité cinématique Viscosité dynamique

21.61 mPas

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible @ 20 °C

Date de révision: 21-mars-2024

Autres renseignements

Propriétés explosives
Propriétés comburantes
Point de ramollissement
Masse moléculaire
Teneur en COV
Masse volumique du liquide
Masse volumique apparente
Aucun renseignement disponible

# 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

**Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales.

Risques de réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

# 11. Données toxicologiques

## Informations sur les voies d'exposition probables

## Renseignements sur le produit

Inhalation Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

causer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec les yeux Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque des lésions oculaires graves. Peut causer une lésion irréversible aux yeux.

Contact avec la peau Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une irritation cutanée. (sur la base des composants). Peut être nocif par contact

cutané.

Ingestion Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Une

ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la

diarrhée.

## Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeurs. Combustion. Peut causer la cécité. Peut causer une rougeur et un larmoiement

des yeux.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH:

 $\begin{array}{lll} \textbf{ETAm\'el (orale)} & > 5,000 & \text{mg/kg} \\ \textbf{ETAm\'el (cutan\'e)} & > 2,000 & \text{mg/kg} \\ \textbf{ETAm\'el} & > 5 & \text{mg/l} \\ \end{array}$ 

(inhalation-poussière/brouillard)

## Renseignements sur les

composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Poly(oxy-1,2-éthanediyl),	-	> 2000 mg/kg (Rat)	-
.alphasulfoomégahydroxy-,			
éthers de C12-14-alkyle, sels de			
sodium			
68891-38-3			
Glufosinate-ammonium	= 1620 mg/kg (Rat)	> 4000 mg/kg (Rat)	= 1.26 mg/L (Rat) 4 h
77182-82-2			> 0.62 mg/L (Rat) 4 h
Éther monométhylique de	= 5000 mg/kg (Rat)	= 13 g/kg (Rabbit)	> 7559 ppm (Rat) 6 h
propylèneglycol			
107-98-2			

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque une

irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque des

brûlures. Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Aucun renseignement disponible.

Toxicité pour la reproduction Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Peut nuire à la

fertilité ou au fœtus.

**STOT - exposition unique** Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

**Danger par aspiration** Aucun renseignement disponible.

# 12. Données écologiques

#### Écotoxicité

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Éther monométhylique de propylèneglycol 107-98-2	-	LC50: =20.8g/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: =23300mg/L (48h, Daphnia magna)

Persistance et dégradation Aucun renseignement disponible.

Date de révision: 21-mars-2024

#### **Bioaccumulation**

## Renseignements sur les

composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alphasulfoomégahydroxy-, éthers	0.3
de C12-14-alkyle, sels de sodium	
68891-38-3	
Éther monométhylique de propylèneglycol	1
107-98-2	

Mobilité Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

# 13. Données sur l'élimination

## Méthodes d'élimination

inutilisés

Déchets de résidus/produits

Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la

Date de révision: 21-mars-2024

réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

# 14. Informations relatives au transport

TMDNon réglementéIATANon réglementéIMDGNon réglementé

## 15. Informations sur la règlementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

#### **Inventaires internationaux**

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

# 16. Autres informations

NFPA Risques pour la santé 3 Inflammabilité 1 Instabilité 0 Dangers particuliers - HMIS Risques pour la santé 3 Inflammabilité 1 Dangers physiques 0 Protection individuelle X

Légende Étoile des risques chroniques \*= Danger chronique pour la santé

## Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

## Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation: TBP: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT: Toxicité pour certains organes

cibles

ETA: Estimation de la toxicité aiguë CL50: Concentration létale 50

DL50 : Dose létale 50

#### Légende 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée dans le temps) STEL STEL (Limite d'exposition de courte durée)

Valeur plafond Valeur limite maximale Sk\* Désignation de la peau

\*\* Désignation de danger + Sensibilisants

#### Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environnemental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

Agence de protection de l'environnement

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 21-mars-2024

Date de révision 21-mars-2024

Note de révision Libération initiale.

## Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique

Date de révision: 21-mars-2024